

Date de la convocation
20 septembre 2021
Date d'affichage
20 septembre 2021

Nombre de membres

En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 16

L'an **deux mil vingt et un**, le vendredi **vingt-quatre septembre**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 20 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick **GREGORI**, Maire.

Présents : M^{mes} et M^{rs}

Patrick **GREGORI**, Maire,

Laurence **LEPROUST**, André **BESNIER**, Françoise **NION**, Guy **VOLLET**, adjoints,

Philippe **RAGOT**, Brigitte **LAURENT** (à partir de 20 heures 50), Maryse **CHALOIS**, Elisabeth **CHARTIER**, Joël **VOISIN**, Patrick **COLELLA**, Stanislas **LEPIC**, Frédéric **NAUDON**, Agnès **JANDOT** et Christine **JUY**.

Absente ayant donné procuration : M^{me} Sophie **GOHON** (pouvoir à M^{me} Laurence **LEPROUST**).

Absents excusés : M^{me} Brigitte **LAURENT** (jusqu'à 20 heures 50) et M^r Billy **PASQUIER**.

Absente : M^{me} Laura **BUAILLON**.

M^{me} Maryse **CHALOIS** a été désignée secrétaire de séance.

M^r le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M^{me} Sophie CHARTRAIN en tant qu'adjointe et conseillère municipale, acceptée par M^r le Sous-Préfet de Mortagne au Perche le 03 septembre 2021.

M^r le Maire demande si le compte-rendu de la dernière réunion appelle des observations.
Les membres présents signent le registre des délibérations.

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE REPAS CANTINE ECOLE DE BELLEME -

M^r le Maire présente la proposition émanant de la mairie de Bellême de participer aux frais de cantine des enfants de la commune de Ceton, scolarisés en école maternelle privée ou publique à Bellême.

Considérant que tous les enfants domiciliés sur le territoire de la commune peuvent être accueillis à l'école de Ceton, qu'un service de restauration est également existant sur la commune, le Conseil refuse d'adhérer à la convention de participation financière proposée par la ville de Bellême, à l'exception des enfants scolarisés en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), dispositif inexistant sur l'école de Ceton.

Majorité pour le refus, à l'exception des enfants .

Pour : 14

Contre :

Abstentions : 01

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2020 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF -

Destiné à l'information des usagers, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2020 doit être présenté au conseil. Un exemplaire du document a été adressé par mail à chaque membre du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation de ce rapport.

ADHESION AU GUSO ET RECRUTEMENT D'INTERMITTENTS DU SPECTACLE POUR REpondre A DES BESOINS PONCTUELS -

Considérant la nécessité de recourir à des intermittents du spectacle pour disposer de professionnels expérimentés pour les spectacles vivants organisés par la commune, le Conseil décide :

- l'adhésion au Guichet Unique du Spectacle Occasionnel dit GUSO,
- d'autoriser le Maire à recruter des artistes pour répondre à des besoins ponctuels,
- d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints, à signer tout document relatif à cette affaire.

Majorité pour cette proposition.

Pour : 15

Contre :

Abstentions : 01

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ASSAINISSEMENT -

Afin de pouvoir intégrer les travaux d'assainissement du lotissement La Chênaie 3 sur le budget assainissement, le Conseil décide la décision modificative suivante :

Recette d'investissement au chapitre 041 - article 2313 : + 65 012.95 €
 Dépenses d'investissement au chapitre 041 - article 2156 : + 65 012.95 €

Majorité pour cette décision modificative budgétaire.

Pour : 15

Contre :

Abstentions : 01

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL -

La notification récente du montant de la dotation au titre FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) permet d'alimenter le chapitre concerné.

Par ailleurs, les montants des subventions étant inconnus lors du vote du budget primitif 2021, il y a lieu de procéder à une décision modificative pour les intégrer au budget de la commune.

Le Conseil décide la modification budgétaire suivante :

DM 2					
Section de fonctionnement					
	Dépenses			Recettes	
Chapitre			Chapitre		
article			article		
chapitre	014		article		
article	739223	774	article		
chapitre			article		
chapitre	023	-118 851	chapitre	77	
chapitre			article	7788	1 332
article			article		
chapitre	68		article		
article	6815	119 409	article		
			article		
TOTAL		1 332	TOTAL		1 332
Section d'investissement					
	Dépenses			Recettes	
Chapitre			Chapitre		
article			article	1341	39 551
			article	1347	45 300
article			article	1323	14 000
			article	1381	20 000
			Chapitre	021	-118 851
article			001		
TOTAL		0	TOTAL		0

Majorité pour cette décision modificative budgétaire.

Pour : 15

Contre :

Abstentions : 01

DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL – ET DEMANDE DE SUBVENTION « DEMATERIALIZATION DU DROIT DES SOLS » -

Le Maire informe le Conseil de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 de la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Dans le cadre du programme « France Relance », une subvention pour les communes qui instruisent elles-mêmes leurs dossiers peut être sollicitée afin de mettre en place la dématérialisation de la réception et de l'instruction dématérialisée des demandes d'autorisation d'urbanisme, notamment au travers du raccordement de leurs systèmes d'information aux solutions proposées par l'Etat, dont Plat'AU, dans le cadre du programme Démat ADS.

Le Conseil décide :

- d'engager dès à présent ce déploiement pour notre commune, service instructeur,
- d'autoriser le Maire à solliciter la subvention correspondante,

- d'approuver la décision modificative suivante sur le budget principal afin d'avoir les crédits nécessaires non prévus lors du BP 2021 en section d'investissement à hauteur de 4 200 € :

Article 2051 – concessions, droits similaires : + 4 200 €
Article 2135 – installations générales, agencements : - 4 200 €

Unanimité pour cette décision modificative budgétaire.

Pour : 16
Contre :
Abstentions :

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET DISTRIBUTEUR A CARBURANTS -

Les ventes de carburants étant supérieures aux crédits inscrits lors du budget primitif 2021 et la hausse du coût d'achat nécessitent l'augmentation des crédits inscrits lors du BP 2021.

Le Conseil décide la décision modificative suivante en section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :
Chapitre 011 Article 60221 + 45 000 €
Recettes de fonctionnement :
Chapitre 70 Article 707 + 45 000 €

Majorité pour cette décision modificative budgétaire.

Pour : 15
Contre :
Abstentions : 01

BUDGET PRINCIPAL – OPERATION D'ORDRE – CORRECTION ANOMALIE M 14 -

Le Conseil autorise la correction comptable ci-dessous qui concerne un prêt soldé depuis 2008, et qui se traduit par une opération d'ordre non budgétaire car il reste un reliquat dans les comptes :

Organisme prêteur	Objet de l'emprunt	Capital restant dû Sommes à régulariser	Ecritures comptables	
			Compte de débit /	Compte de crédit
DEXIA CREDIT LOCAL	ATELIER RELAIS PAPILLON	0.01 €	1641 /	1068

Unanimité pour cette proposition.

Pour : 16
Contre :
Abstentions :

DECISIONS DU MAIRE -

Conformément à l'article L 2122-23, le Conseil a pris acte des décisions prises par le Maire communiquées préalablement à chaque conseiller :

Décision n°	Date de décision	Forme de la décision	Objet de la décision	Montant
2021-10	27/04/2021	Signature d'un devis avec l'entreprise PIGEON TP.	Travaux de consolidation du parking de la place de La Poste.	6 610.76 € TTC
2021-11	25/05/2021	Signature d'un devis avec le cabinet Philippe MOINET.	Aménagement du bâtiment des services techniques de la commune.	900.00 € TTC
2021-12	17/06/2021	Signature d'un devis avec l'entreprise COCHELIN.	Réfection de la toiture de l'appentis situé à côté de la mairie.	1 066.06 € TTC
2021-13	22/07/2021	Signature d'un contrat d'acquisition avec la société SEGILOG.	Acquisition de logiciels et de prestations de services pour le matériel informatique de la mairie.	4 365.00 € TTC
2021-14	06/09/2021	Signature d'un devis avec l'entreprise FIFERDIS LECLERC.	Acquisition d'une tablette pour la bibliothèque.	149.89 € TTC
2021-15	06/09/2021	Signature d'un devis avec l'entreprise PIGEON TP.	Travaux d'aménagement d'un city stade	19 232.18 € TTC
2021-16	06/09/2021	Signature d'un devis avec l'entreprise CHAUVEAU VOLLET.	Acquisition d'une remorque pour le service technique communal.	4 500.00 € TTC
2021-17	10/09/2021	Signature d'un devis avec l'entreprise DELTA.	Acquisition d'un ordinateur complet pour le secrétariat général.	1 247.42 € TTC
2021-18	10/09/2021	Signature d'un devis avec l'entreprise DELTA.	Mise à jour WINDOWS des ordinateurs de la mairie.	1 401.77 € TTC
2021-19	10/09/2021	Signature d'un devis avec la société STTS ELECTRO.	Acquisition d'une machine à laver.	490.00 € TTC

QUESTIONS DIVERSES -

⇒ Sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.